



*Susciter de nouveaux projets locaux dans la lutte aux
changements climatiques dans les Cantons-de-l'Est*

APPEL DE PROPOSITIONS

NOVEMBRE 2018

Une initiative de

*La Fondation estrienne en environnement, 25 ans de promotion des actions
environnementales et du développement durable dans les Cantons-de-l'Est*

En collaboration avec

energir

La Fondation estrienne en environnement

Fondée en 1991, la Fondation Estrienne en Environnement (FEE) est un organisme à but non lucratif qui valorise la protection de l'environnement et le développement durable dans la région des Cantons-de-l'Est. La FEE s'est donné une double mission : sensibiliser la population aux enjeux environnementaux et de développement durable et mettre de l'avant les projets et les acteurs régionaux se démarquant dans ces domaines. La FEE organise depuis maintenant 25 ans, le Gala des Prix d'excellence en environnement pour la région des Cantons-de-l'Est. Ce concours vise à mettre en valeur les meilleures actions réalisées en environnement et en développement durable par des organisations et des individus de la région dans tous les secteurs d'activité. Les Prix sont attribués lors d'un souper-bénéfice réunissant annuellement près de 300 convives.

Pour souligner son 25^e anniversaire, la FEE met de l'avant un nouveau programme de financement visant la réduction des émissions de GES à l'échelle locale ou régionale chez les entreprises ou les municipalités de la région des Cantons-de-l'Est.

Le Programme GEST : susciter de nouveaux projets locaux ou régionaux dans la lutte aux changements climatiques

Devant l'ampleur des enjeux associés aux changements climatiques et l'importance de l'implication de tous les acteurs de la société dans ces efforts de réduction des émissions de GES, la FEE utilise son réseau et son implication dans le milieu pour favoriser le développement de nouveaux projets créatifs en matière de lutte aux changements climatiques à l'échelle régionale. Le Programme GEST est un concours destiné aux entreprises de moins de 100 employés et aux municipalités de la région des Cantons-de-l'Est pour soutenir des projets concrets de réduction des émissions de GES. Il vise le déploiement de nouveaux projets de réduction en privilégiant des approches originales et transférables dans une approche souple et peu contraignante. Outre l'appui financier, l'une des particularités du programme sera la réflexion interdisciplinaire accompagnant l'analyse de chacun des projets finalistes et pouvant contribuer à bonifier le projet soumis initialement.

5 finalistes, dont 2 lauréates, seront retenues par un jury indépendant.

- Les 5 finalistes participeront à un « Atelier de créativité » comprenant :
 - un atelier sur les changements de comportement et les facteurs clés à inclure dans un projet sur la mobilisation des acteurs, organisé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable;
 - un soutien/accompagnement technique spécifique de la part d'experts dans le domaine des GES et d'étudiants et étudiantes graduées de l'Université de Sherbrooke, permettant une éventuelle bonification de leur projet.
- Pour les 2 lauréates :
 - un soutien financier de 12 500 \$;
 - la présentation de leur projet par la FEE lors du dévoilement des lauréats et la présentation de leurs réalisations devant près de

300 convives lors du Gala 2019 des Prix d'excellence en environnement des Cantons-de-l'Est.

L'implication des lauréats :

- une contribution financière équivalente à au moins 25 % du budget total du projet (pouvant être sous forme de ressources humaines impliquées dans le projet) ;
- un engagement à démarrer leur projet dans les semaines suivant le dévoilement des lauréats ;
- la présentation de leurs résultats préliminaires lors du Gala de 2019 dans une optique de transfert d'expertise.

L'admissibilité et critères de sélection des projets

Pour être admissible, le projet de réduction de GES doit :

- être soumis par une municipalité ou une entreprise de moins de 100 employés située dans les Cantons-de-l'Est;
- il s'agit d'un nouveau projet de réduction des gaz à effet de serre qui doit débiter au plus tôt le 8 février et au plus tard le 30 août 2019;
- ce projet doit se démarquer par :
 - sa créativité,
 - son originalité,
 - sa faisabilité,
 - une réduction réelle de GES dans la région,
 - sa capacité à être transféré.

Le dossier de candidature comprend une présentation de 500 mots du projet et, pour les finalistes, une présentation orale de leur projet lors de l' « Atelier de créativité » du 8 février.

Calendrier et sélection des lauréats :

- 1^{er} novembre 2018 : lancement du programme lors de Gala 2018;
- 21 décembre 2018 : fin de la période de dépôt des candidatures;
- 25 janvier 2019 : annonce des 5 finalistes pouvant participer à l' « Atelier de créativité »;
- 8 février 2019 : « Atelier de créativité » des projets visant une éventuelle bonification des projets soumis, présentation par les finalistes des projets possiblement bonifiés et dévoilement des 2 lauréats.

Une approche partenariale

Pour favoriser les actions de réduction des GES à l'échelle régionale, la FEE bénéficie d'un ensemble de partenaires reconnus pour leur expertise dans ce domaine.

- Énergir, Partenaire majeur;
- Le Fonds d'action québécois pour le développement durable;
- Le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques;
- Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie;
- Le Centre universitaire de formation en environnement et développement durable de l'Université de Sherbrooke;
- Enviro-accès;
- La Table des MRC de l'Estrie;
- Cascades.

Pour déposer votre proposition

Les entreprises de moins de cent employés et les municipalités de la région des Cantons-de-l'Est sont invités à déposer un projet de réduction de GES au programme GEST.

Les demandes sont présentées sur le papier entête de votre organisation en s'assurant d'y inclure les informations suivantes :

- L'échéancier prévu (le projet doit débuter entre le 8 février et le 30 août 2019);
- Le budget total prévu avec la contribution de la ville ou de l'entreprise;
- Le responsable du projet et, au besoin, la signature d'un ou d'une responsable de l'organisation,
- La description du projet de réduction de GES en précisant notamment l'originalité de la démarche et le caractère transférable de l'approche proposée, le tout dans un **minimum** de 300 mots et un **maximum** de 500 mots;
- Les partenaires impliqués, s'il y a lieu.

Date de tombée du dépôt de candidature : le vendredi 21 décembre 2018

Tous les documents doivent être acheminés par courriel au Conseil régional de l'environnement de l'Estrie à j.caron@environnementestrie.ca.